

/ Inscription sur les listes électorales



© Fotolia

2024 : élections européennes

Les élections européennes se tiendront **le dimanche 9 juin 2024 en France**.

Pour pouvoir voter, l'inscription sur les listes électorales peut être réalisée gratuitement en ligne sur [le site internet www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), jusqu'au mercredi 1^{er} mai 2024 dernier délai. Les pièces justificatives doivent être au préalable numérisées.

La démarche est également possible **par voie postale ou directement en mairie**, au moyen du formulaire accompagné de la pièce d'identité (photocopie recto-verso) et d'un justificatif de domicile (à votre nom) de moins de 3 mois, jusqu'au vendredi 3 mai, date limite.

Le [téléservice du site internet www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) vous permet de vous inscrire en ligne mais également de vérifier votre bureau de vote.

Les inscriptions hors élection

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année.

En mairie

La demande d'inscription peut s'effectuer en mairie, [au moyen du formulaire](#) accompagné de la pièce d'identité (photocopie recto-verso) et d'un justificatif de domicile (à votre nom) de moins de 3 mois.

Ou en ligne

La démarche d'inscription sur les listes électorales peut aussi s'effectuer par internet.

Il suffit de créer son compte en quelques clics sur le site officiel de l'administration française, d'accéder à la démarche en ligne « [Demande d'inscription sur les listes électorales](#) » puis de se laisser guider. La création de compte est gratuite et sécurisée.

Pour cette démarche dématérialisée, les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie

d'une pièce d'identité (carte d'identité recto-verso par exemple) ainsi que d'un justificatif de domicile, à votre nom, de moins de 3 mois.